

Accueil de Loisirs de Jouhet

Vacances de Printemps

(du lundi 12 au vendredi 23 avril 2021)

Inscription à retourner auprès de l'Accueil de Loisirs de Jouhet avant le mercredi 24 mars 2021.

- ⇒ Par courriel à alshjouhet@ville-gueret.fr
- ⇒ En le déposant à l'accueil ou dans la boîte aux lettres de l'Accueil de Loisirs de Jouhet -24 rue de Pomeyroux

Si enfant scolarisé hors école publique de Guéret Joindre obligatoirement 1 photocopie des pièces justificatives suivantes :

- ❖ Livret de famille complet ou copie de l'acte de naissance de l'enfant.
- ❖ Une photo d'identité récente de chaque enfant à inscrire
- ❖ Une attestation d'assurance extrascolaire en cours de validité
- ❖ Justificatif de domicile de moins de 3 mois (*facture EDF, assurance habitation, quittance de loyer, ...*)
- ❖ Carnet de santé (page DTP) ou document attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge
- ❖ Pièce d'identité du responsable légal
- ❖ Jugement de divorce ou de séparation

⇒ **Renseignements**

	Responsable Légal 1 (PAYEUR) *	Responsable légal 2
Nom /prénom		
Qualité	<input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Tuteur <input type="checkbox"/> Autre :	<input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Tuteur <input type="checkbox"/> Autre :
Adresse complète		
N° de Téléphone mobile/fixe		
Lieu de travail et n° de tél professionnel		
Adresse mail@.....@.....
N° sécurité sociale dont dépendent les enfants		
N° allocataire CAF de la Creuse		

* Demande de facturation en garde alternée : se rapprocher du service éducation.

Autres contacts autorisés à venir chercher le(s) enfant(s) :

Nom/Prénom : Tél :

Nom/Prénom : Tél :

Compléter le tableau ci-dessous en cochant les cases selon vos besoins

Enfant 1	Enfant 2	Enfant 3
École et classe de l'enfant :	École et classe de l'enfant :	École et classe de l'enfant :
NOM Prénom :	NOM Prénom :	NOM Prénom :
Date de naissance :	Date de naissance :	Date de naissance :

PRINTEMPS 2021

Repas classique Sans porc

Repas classique Sans porc

Repas classique Sans porc

	Matin	Repas	Après-midi	Matin	Repas	Après-midi	Matin	Repas	Après-midi
Lundi 12									
Mardi 13									
Mercredi 14									
Jeudi 15									
Vendredi 16									
Lundi 19									
Mardi 20									
Mercredi 21									
Jeudi 22									
Vendredi 23									

Je certifie exacts les renseignements portés sur le présent dossier et m'engage à signaler toute modification au service éducation de la Ville de Guéret (toute fausse déclaration étant passible de peine d'emprisonnement de 2 ans et de 30 000€ d'amende, article 441-6 du code pénal).

Dans le contexte que l'on connait, l'Accueil de Loisirs ne peut s'engager qu'à fournir une petite collation, non obligatoire, le matin notamment pour les enfants qui arrivent tôt. C'est pourquoi, il est demandé aux familles de bien vouloir fournir, dans un petit sac à dos, le goûter de l'après-midi et une gourde d'eau nominative.

Date et signature du responsable légal 1 :

À le

Signature :

Date et signature du responsable légal 2 :

À le

Signature :